



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROQUEMAURE**

SEANCE DU 17 MAI 2023

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>-----</p> <p>DEPARTEMENT DU GARD</p> <p>DELIBERATION NR 2023_05_051</p> <p>AFFAIRES GENERALES</p> <p>RAPPORT ANNUEL DE LA POLITIQUE FONCIERE</p> <p><u>RAPPORTEUR :</u> MME LE MAIRE</p>	<p>L'AN DEUX MIL VINGT TROIS et le 17 Mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation en date du 11 Mai 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Nathalie NURY, Maire.</p> <p>23 présents : Nathalie NURY, Michel BERARDO, Karine FERRARO, Gilles COLOMBIER, Soraya BON, Philippe FAURE, Claire SEGUIN, Nicole BOUCHE, Marc COUZELAS, Isabelle ASSEMAT, Christian CANDELA, Philippe INDERBITZIN, Sylvain REBOUL, Luc EUZET, Cora MUNOZ, Sandrine COTTAZ, Manon GRAVELEINE, Jackie BRUNET, Maryvonne PUGIBET, Marie-Christine JANSEN, Christian GARCIN, Dominique GUSCHING, Marie-Claire GRANIER</p> <p>1 Excusé(s) : Luc Pacini</p> <p>2 Absent(s) : Patrick MANETTI, Jean-Marc TAILLEUR</p> <p>3 Pouvoir(s) : Lauriane GOMIS à Cora MUNOZ, Lionel JOURDAN à Nathalie NURY, Solenne EMANUELLI à Isabelle ASSEMAT</p> <p>Secrétaire de séance : Isabelle ASSEMAT</p>
--	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment dans son article L.2241-1,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant qu'il est dressé le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières de la commune de Roquemaure,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE du rapport annuel de la politique foncière 2022 ci-annexé.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Le TA peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Roquemaure, le 17/05/2023

Secrétaire de séance

Isabelle ASSEMAT

Mme Le Maire

Nathalie NURY

